

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SOMME**

**Répertoire numérique détaillé de la sous-série**

**163 W**

**FONDS DU SERVICE MATERNITÉ  
DU CENTRE INTERCOMMUNAL MONTDIDIER-ROYE  
(site de Montdidier)**

**Par  
Xavier DAUGY  
Assistant qualifié du patrimoine**

**Sous la direction d'Élise Bourgeois-Dekoning, conservateur en chef du patrimoine,  
directrice adjointe des Archives de la Somme**

**2024**

## **Introduction**

### **Identification**

---

FR AD 80/ 163W

### **Intitulé**

Fonds du service maternité de l'hôpital intercommunal Montdidier-Roye (site de Montdidier)

### **Dates extrêmes**

1971-2002

### **Niveau de description**

Versement

### **Importance matérielle**

1 mètre linéaire ou 29 articles

### **Contexte**

#### **Nom des producteurs**

Service maternité du Centre intercommunal Montdidier-Roye

#### **Histoire administrative**

Les structures hospitalières de Montdidier possèdent une histoire ancienne. Pourtant, les archives, conservées en sous-série 2 H\_DEP aux Archives départementales de la Somme, ne permettent pas de retracer l'historique du service de maternité. Il est fort à penser que ce dernier a été créé en tant que service dans l'entre-deux guerres comme dans de nombreux établissements samariens.

Les maternités ont connu un mouvement important et continu de restructuration depuis le début des années 1970. La première étape de restructuration des maternités débute en 1972 avec la parution du décret Dienesch, applicable aux cliniques privées d'accouchement, qui impose des normes de sécurité très détaillées pour les locaux et le plateau technique. Un minimum de quinze lits était notamment requis pour obtenir l'autorisation d'exercice d'une maternité. La même année, des normes identiques à celles du décret Dienesch sont mises en œuvre dans le secteur public.

Dans le secteur privé, la parution du décret Dienesch a entraîné la disparition de nombreuses petites cliniques obstétricales souvent tenues par des sage-femmes.

Dans le secteur public, les maternités des hôpitaux locaux, peu fréquentées et placées sous la responsabilité de médecins généralistes, sont touchées.

Avec l'application des décrets Périnatalité du 9 octobre 1998, les maternités sont, désormais, organisées en trois niveaux de soins :

- les maternités de type 1 qui disposent uniquement d'une unité d'obstétrique,
- les maternités de type 2 qui associent une unité d'obstétrique à une unité de néonatalogie,

- les maternités de type 3 qui associent, en plus de l'unité d'obstétrique et de l'unité de néonatalogie, une unité de réanimation néonatale permettant d'assurer des soins spécialisés à des enfants présentant des détresses graves ou des risques vitaux nécessitant des soins de réanimation.

Ces décrets entraînent la diminution du nombre de maternités de type 1 au profit des maternités de types 2 et 3. En France métropolitaine, le nombre de maternités passe de 1 369 en 1975 à 814 en 1996, pour s'établir à 482 en 2017, hors service de santé des armées. Les structures majoritairement concernées se situent dans des villes de petite taille qui comptent moins de 5 000 habitants pour une grande majorité d'entre elles. Il s'agit de gros bourgs ruraux rayonnant sur un espace marqué par le caractère rural et agricole.

La fermeture du service maternité de Montdidier en 2001 est un parfait exemple de la restructuration hospitalière mise en place par l'État. Comme un grand nombre d'établissements publics, la maternité de Montdidier a été remplacée par des services plus développés d'accueil de personnes âgées en long séjour.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'hôpital de Montdidier fusionne avec l'hôpital de Roye pour former le centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye (CHIMR). Il emploie près de 700 personnes (équivalents temps plein), dont 45 médecins et 650 agents non médicaux. Ses bâtiments représentent près de 40 000 m<sup>2</sup>, répartis aux deux tiers sur le site de Montdidier et à un tiers sur celui de Roye. Le premier, qui s'est progressivement étendu autour de l'hôpital historique, comporte des bâtiments dispersés, peu performants et globalement en mauvais état, à l'exception de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) construit en 2006. Près du quart de la surface des locaux est actuellement désaffecté. Les bâtiments de Roye, au contraire, ont été entièrement reconstruits autour de 2010 et sont dans un état satisfaisant. L'établissement appartient au groupement hospitalier de territoire (GHT) Somme Littoral Sud, dont le centre hospitalier universitaire (CHU) d'Amiens est l'établissement support. Situé sur le territoire de proximité Montdidier-Santerre, caractérisé par une situation sociale défavorable, un taux de mortalité élevé et un déficit de professionnels de santé au regard des moyennes régionale et nationale, il est inscrit depuis 2016 sur la liste des hôpitaux de proximité. En décembre 2021, il a demandé le renouvellement de sa labellisation, conformément à l'ordonnance du 12 mai 2021.

### **Historique de la conservation**

Avant leur versement aux Archives départementales de la Somme, les archives étaient conservées avec les dossiers patients à l'hôpital de Montdidier. Les dossiers patients n'ayant pas vocation à être conservés, ils ont été restitués à l'établissement qui les détruit réglementairement une fois leur durée d'utilité administrative (D.U.A.) arrivée à terme.

### **Modalités d'entrée**

Le versement est entré aux Archives de la Somme le 4 août 2016.

### **Contenu et structure**

Série Q Population (malades hospitalisés) du plan de classement des archives hospitalières. Conformément aux directives de classement en termes d'archives hospitalières, les archives antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1970 ont été classées en série H Dépôt, sous-série 2 H DEP (Fonds de l'hôtel-Dieu et de l'hôpital de Montdidier).

### **Conditions d'accès et d'utilisation**

Archives publiques, régies par le code du patrimoine, articles L 213-1 à L 212-3. Les registres contenant des informations médicales le délai de communicabilité est fixé à 120 ans.

**Conditions de reproduction**

Les reproductions sont possibles en application de l'arrêté portant règlement de la salle de lecture des archives départementales.

**Caractéristiques matérielles**

Le versement comporte les registres des entrées et des accouchements ainsi que les registres des suivis post-opératoires et post-accouchements.

**Langue et écriture des documents**

Français.

## Bibliographie

Les maternités de 1975 à 1996 : un processus de restructuration sur longue période, *Études et résultats*, n°21, juillet 1999, Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques.

Les maternités : un temps d'accès stable malgré les fermetures, *Études et résultats*, n°814, octobre 2012, Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques.

VANLERENBERGHE (Jean-Marie), *La situation des maternités en France, rapports d'information n°23, déposé au Sénat le 21 janvier 2015.*

## Sources complémentaires

### Archives de la Somme

Série H\_Dépôt : fonds hospitaliers déposés

Sous-série 2 H\_Dépôt : fonds de l'hôtel-Dieu de Montdidier et de l'hôpital de Montdidier (1239-1945)

Série W : Fonds contemporains

Sous-série 2 W : fonds de la préfecture de la Somme, fusions de communes, dons et legs, travaux d'équipement, de voirie et d'assainissement, immobilier, affaires sociales, hôpitaux, finances, locales.

2 W 160-161 : Commissions administratives des hôpitaux : délibérations (1959).

Sous-série 20 W : fonds de la préfecture de la Somme, police générale  
20 W 401 Montdidier, hôpital-hospice boulevard Rallu. - Construction d'une unité de soins de 44 lits destinée à désencombrer le service de médecine : plans.

Sous-série 57 W : Hôpitaux et hospices, 1941-1958.

Sous-série 58 W : Hôpitaux et hospices, 1950-1961.

Sous-série 59 W : fonds de la préfecture de la Somme, direction des affaires financières

59 W 2 Hôpitaux et hospices de la Somme. – Budgets primitifs : pièces comptables, extraits des registres aux délibérations des conseils municipaux, correspondance (1956-1958).

Sous-série 62 W : fonds de Direction des juridiques et de l'administration locale, hôpitaux et hospices de la Somme, budgets (1958-1968).

Sous-série 63 W : fonds de Direction des juridiques et de l'administration locale, hôpitaux et hospices de la Somme, budget (1958-1968).

Sous-série 65 W : fonds de la préfecture de la Somme, cabinet du préfet.

65 W 9, 12 Prix de journées, fonctionnement. – Observations de la commission administrative : rapports (1953-1956).

65 W 14 Montdidier, Péronne, Saint-Valery-sur-Somme : état du personnel médical et administratif (1959-1960).

65 W 15 Liquidation financière de matériel américain : correspondance (1946-1952). Révision du classement des hôpitaux hospices : tableaux (1949). Hospitalisation des travailleurs nord-africains : tableaux statistiques (1955). Fourniture d'énergie pour le plan de sécurité (1959).

Sous-série 1101 W : fonds de Direction des juridiques et de l'administration locale, cliniques et maternités (1945-1984).

## Répertoire numérique

### Population hospitalisée

#### 163 W 1-6-Registres d'entrées

1971-1984

- 1 1971, 1 janvier - 1971, 30 décembre.
- 2 1973, 1 janvier - 1974, 31 décembre.
- 3 1979, 1 janvier - 1980, 7 juillet.
- 4 1980, 11 juillet - 1981, 31 décembre.
- 5 1982, 1 janvier - 1983, 30 juin.
- 6 1983, 1 juillet - 1984, 15 novembre.

#### 163 W 7-15 Registres d'accouchements.

1972-2002

- 7 1972, 1 décembre - 1977, 16 avril.
- 8 1974, 2 janvier - 1976, 29 décembre.
- 9 1977, 16 avril - 1981, 26 septembre.
- 10 1981, 27 septembre - 1985, 30 décembre.
- 11 1986, 3 janvier - 1989, 22 septembre.
- 12 1989, 23 septembre - 1991, 25 octobre.
- 13 1991, 25 octobre - 1996, 21 juin.
- 14 1996, 21 juin - 2001, 3 septembre.
- 15 2001, 3 septembre - 2002, 25 novembre.

### Archives médicales

#### 163 W 16-17 Registres des protocoles médicaux post-opératoires.

1973-1978

- 16 1973, 1 janvier – 1974, 31 décembre.
- 17 1976, 23 septembre – 1978, 29 avril.

#### 163 W 18-29 Registres des transmissions de service post-accouchements.

1976-1986

- 18 1976, 6 novembre – 1977, 1 mars.
- 19 1977, 2 mars – 1977, 5 septembre.
- 20 1977, 6 septembre – 1978, 23 mars.
- 21 1978, 16 septembre – 1979, 15 mars.
- 22 1978, 24 mars – 1978, 15 septembre.
- 23 1979, 16 mars – 1979, 16 octobre.

- 24** 1979, 17 octobre – 1980, 22 avril.
- 25** 1980, 23 avril – 1980, 4 décembre .
- 26** 1980, 4 décembre – 1981, 7 décembre.
- 27** 1982, 21 mai – 1983, 21 novembre.
- 28** 1983, 23 novembre – 1985, 31 mai.
- 29** 1985, 1 juin – 1986, 4 mai.